Les 3 Priorités d’action Mondiale sur l’Économie au sens large sont :

1. **Qu’est-ce que l’on Produit ?**
2. **Comment on le Produit ?**
3. **Comment on se répartit les Produits et leurs retombées ?**

1) QUOI PRODUIRE ?

Sur le premier point, devant les gaspillages, pollution, dérèglement climatique, obsolescence programmée, il est impératif de redéfinir les Produits et Services que nous réalisons en ce moment. Cette redéfinition passera par la définition de Nouvelles NORMES.

Il est absolument inadmissible, et incompréhensible, que les produits fabriqués actuellement, notamment l’électroménager et l’électronique ne soient pas garantis, au moins, 10 ans ! Pour quelle raison devons- nous avoir des produits que ne durent pas, qui se jettent au bout de 2, 3 ans ? Qui se souvient encore du temps où un lave-vaisselle durait 15 ans, un réfrigérateur 20 ans ?

Et pour quelle raison, réellement fondamentale, au sens d’impossibilité physique ou génétique, ne pourrions-nous pas réparer, pièce par pièce, les produits manufacturés ? Pourquoi ne pourrions-nous pas remplacer, facilement, un moteur électrique, une ampoule, un circuit électronique, etc .. sans devoir racheter l’ensemble du produit ? Pourquoi ?

La vraie réponse c’est que ce n’est pas conçu pour.
Mais la seule réponse que nous devrions apporter, c’est que cela devrait être prévu pour !

Il faut donc revoir complètement nos NORMES pour pousser, favoriser d’autres formes de conception et de créations d’objets. En choisissant ces Normes nous allons également influer sur les formes de structures juridiques qui ont créé ces outils. Prenons un exemple qui pourrait apparaître caricatural, mais pas tant que cela finalement. Si la nouvelle norme indique qu’il est nécessaire de pouvoir faire réparer son Bien à moins de 2 heures de voiture sur le lieu de fabrication (et pourquoi pas après tout ?), on voit bien que l’on favorise des structures à dimensions locales humaines et non plus des multinationales au sang froid. D’une certaine manière, ce point-là est également inclus dans le point 3.

2) COMMENT PRODUIRE ?

Le COMMENT on le produit concerne 2 aspects différents. La partie technique de Fabrication et la partie Humaine. La partie humaine c’est dans quelles conditions économiques et sociales sont fabriquées les Biens et Services ? Quelles sont les conditions de travail ? Et ce en prenant les Conditions de travail au sens large, comme qualité du lieu de travail, temps d’accès au lieu, confort de travail avec les notions de poste de travail (qualité du siège ? debout ?) , espace de production (Open Space, atelier bruyant, petits bureaux sans fenêtres) , horaires (quantité d’heures, horaires décalés de nuit, week-end, jours fériés), la pression managériale (petits chefs à l’ancienne ou pas), la sécurité au Travail (dangerosité des machines et des gestes effectués). Une nouvelle fois les Normes, et les Lois, vont pouvoir nous permettre d’améliorer, étape par étape, ces conditions de travail.

L’autre partie, celle qui concerne la Technique de Fabrication va, de la conception à la Fabrication et mise en stock. Le point de départ est en même temps le point clef, c’est celui de la conception de l’objet. C’est ce qui va influencer l’ensemble de la chaîne de production. Et c’est là où la suppression des gaspillages et le respect des Normes vues dans le point 1 devront être assurés. Une fois l’objet conçu, sa fabrication devra être faite en adéquation et respect de la partie Humaine énoncée précédemment. En quelque sorte, les deux points sont liés par une dialectique. Les normes sur la partie Humaine amènent des évolutions sur la partie technique. Qui en contrecoup amène d’autres réflexions et idées sur la partie Humaine.

3) COMMENT REPARTIR ?

La thématique de la RÉPARTITION constitue le 3ème point. Mais comme vous l’avez compris, cette numérotation est artificielle. On peut très bien commencer par n’importe lequel de ces 3 points, notamment celui-ci. Où l’on peut établir le résultat souhaité PUIS s’organiser pour les mettre en forme via le point 1 et 2.

Si l’on revient maintenant sur le point en lui-même, il concerne l’ensemble de la problématique de la RÉPARTITION. Ce n’est pas seulement la répartition des bénéfices, marges et dividendes. Mais c’est aussi la possibilité pour le plus grand nombre d’avoir les produits et services fabriqués. Les Nouveaux COMMUNS, les BIENS COOPÉRACTIFS, doivent faciliter la fabrication et la distribution des nouveaux Biens et Services. Ils doivent aussi répondre à la question de la juste répartition des « bénéfices » récoltés par la vente des produits et Services. Mais cette question centrale peut tout à fait aussi bien être traitée, dès maintenant, dans les structures

Économique classiques qui ont cours et qui ne sont pas des Commons, à savoir comme les Entreprises. Et dans le Monde actuel, ce sont elles qui doivent répondre à cette demande et ce besoin.

C’est toute la question des bénéfices colossaux qui sont réalisés par les Multinationales et Entreprises cotées dans les Grandes Bourses (encore une fois la question des PME-PMI est complètement différente. Soyez persuadé que c’est un autre monde !). L’énormité des dividendes partagés, au détriment de primes sur les salariés de ceux qui ont créé ces surplus (comment est ce possible un tel fonctionnement ?! ou !?), les collaborateurs de l’Entreprise, est le problème social numéro 1. D’autant plus que cette course à la distribution sans cesse croissante de dividendes se fait aux dépens des hausses de salaire des collaborateurs, voire de leur nombre dans l’Entreprise.

Les BIENS COOPÉRACTIFS, les nouveaux Biens COMMUNS qu’ils soient Numériques ou « classiques », Locaux ou Universels, vont contribuer, par leur essence et esprit, à prendre en compte ces 3 Points. Mais en attendant leurs montées en puissance, il est possible et nécessaire, pour chaque pays, de faire voter des Lois garantissant des répartitions plus justes et équilibrées dans les structures économiques actuelles. Et si ces Lois ne sont pas initiées et appliquées, cela rend encore plus urgente et essentielle la mise en place de Commons disponible et bénéfique pour le plus grand bien de tous.

Impulsé le 19/03/2019.
Quelques corrections le 13/11/2019